

Délibération : N°2021-12-16 : 40

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 16 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation du contrat d'objectif et d'engagement

Après échange avec les membres du conseil d'administration, le Président du conseil d'administration soumet le budget initial 2022 au vote :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 22

Membres présents ou représentés : 16

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

Le contrat d'objectif et d'engagement à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 16 décembre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX





CONTRAT D'OBJECTIFS ET D'ENGAGEMENTS

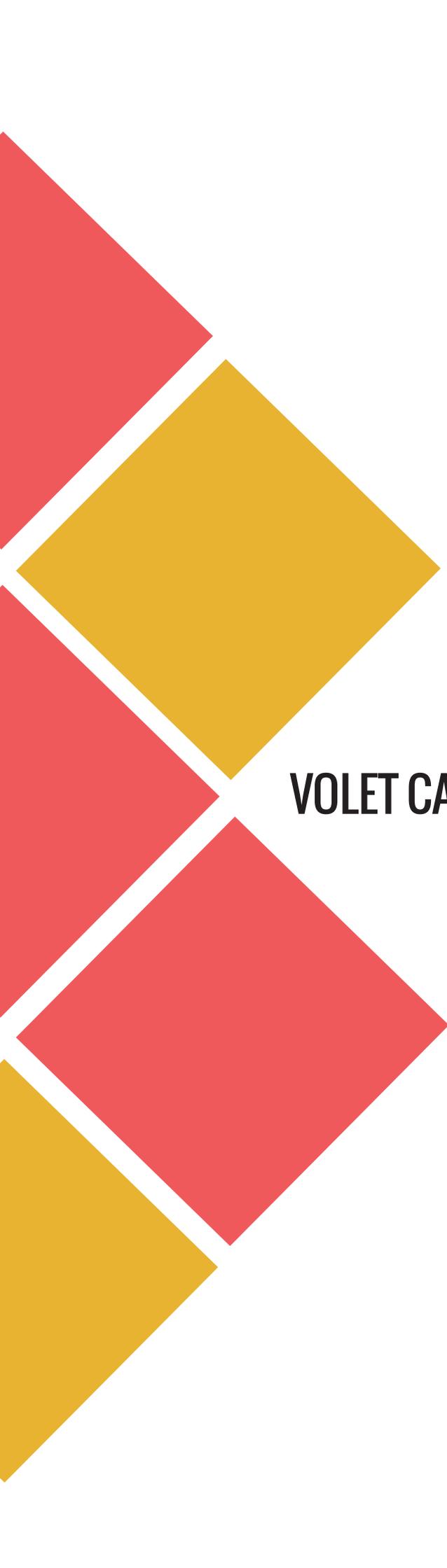
Université de Montpellier
École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier

JANVIER 2022



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER





VOLET CARACTÉRISATION

FICHE DE CARACTERISATION

Année universitaire 2020-2021

ENSCM

Direction :

Directeur

Pascal DUMY

L'histoire de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM) a toujours été étroitement liée au développement de la chimie du site Montpelliérain.

L'ENSCM est née comme Institut de Chimie Universitaire en 1889 en regroupant les quatre chaires de chimie à Montpellier : deux à l'École de pharmacie, une à la Faculté de médecine et une à la Faculté des sciences.

Dans une vision de véritable Pôle territorial motivée par un secteur chimie en plein essor depuis J.A. Chaptal, l'Institut regroupera en son sein l'ensemble des enseignements universitaires de chimie du site Montpelliérain.

L'institut a délivré pour la première fois le diplôme d'ingénieur chimiste de Montpellier en 1908 dans un contexte de liens étroits entre la recherche et le besoin de développement industriel. L'Institut a été transformé en École Nationale Supérieure de Chimie en 1957 sous la direction de Max Mousseron. L'ENSCM est restée localisée depuis 1934 sur le site 8 rue de l'École normale avec une extension rue de la Galéra en 1993. L'ENSCM occupe depuis juin 2017 les locaux du nouveau campus chimie Balard rue Émile Jeanbrau pour ses activités de formation et d'administration, ses activités de recherche sont à proximité depuis 2021.

Offre de formation : formations dispensées, spécialités

| Type de diplôme | Diplômes | Nb IAE prin. | Nb IAE sec. |
|--|--|--------------|-------------|
| Diplôme ingénieur Formation Initiale - Statut étudiant | Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier | 340 | |
| Diplôme ingénieur Formation Initiale - Statut apprenti | Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier | 57 | |
| Diplôme ingénieur Formation continue et VAE | Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier | 1 | |
| Master | MASTER 2 Chimie Médicinale Translationalnelle (CMT) | | 16 |
| | MASTER 2 Chimie des matériaux (MAT P1) | | 10 |
| | MASTER 2 Chimie des biomolécules (BM) | | 18 |
| | MASTER 2 Chimie séparative, matériaux et procédés (MAT P2) | | 3 |
| Doctorat | Doctorat Chimie séparative | 16 | |
| | Doctorat Chimie Physique Chimie des Matériaux | 20 | |
| | Doctorat Ing Biomol | 8 | |
| TOTAL | | 442 | 47 |

Superficie m²

8 536

Source : ENSCM

L'OFFRE DE FORMATION

L'ENSCM a été habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue pour des durées de 6 ans en 2003 et 2009 et de 5 ans en 2015.

En 2012, l'habilitation a été étendue à la formation initiale sous statut d'apprenti pour une durée restreinte de 2 ans, formation qui a été habilitée pour 2 ans en 2015 puis a été étendue jusqu'à la rentrée 2018.

En janvier 2019, l'ENSCM a déposé un dossier simplifié pour sa formation par apprentissage dans le cadre d'un audit allégé sans visite de type B' et a obtenu en septembre 2019 une habilitation avec une durée maximale.

L'ENSCM est habilité par la CTI pour son diplôme d'ingénieur en formation initiale sous statut étudiant, apprenti et en formation continue pour une durée maximum soit jusqu'en 2025.

CONTACT

240 Avenue du Professeur Émile Jeanbrau
34296 MONTPELLIER
CEDEX 5
Tel: 0467144300
contact@enscm.fr

L'ENSCM est desservie par les lignes de bus: 22, 23 et La Navette (13) A / B Universités des Sciences et Lettres

Source : ENSCM

FICHE FORMATION

Année universitaire 2020-2021

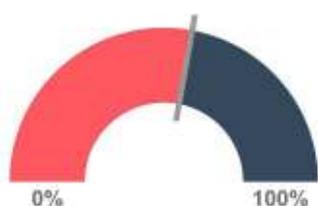
ENSCM

Principaux éléments

| | |
|--------------------------|------------|
| Nombre d'étudiants | 489 |
| Evolution depuis 2011-12 | +12,16% |
| Evolution depuis 2018-19 | -5,78% |

Répartition étudiantes / étudiants

| | Nb étudiants | % UM |
|--------------|--------------|-------|
| Féminin | 278 | 56,9% |
| Masculin | 211 | 43,1% |
| TOTAL | 489 | |



■ Féminin ■ Masculin
 Moyenne des UFR, Écoles et Instituts de l'UM

Nombre d'étudiants boursiers (DN F.I.) **123**

| | |
|-------------------------------|--------|
| Part des boursiers de l'école | 31,40% |
| Moyenne UM | 36,14% |

Nombre d'étudiants en apprentissage **57**

| | |
|-------------------------------|--------|
| Part des apprentis de l'école | 10,21% |
| Moyenne UM | 5,75% |

Nombre d'étudiants en formation continue (VAE) **1**

| | |
|----------------------------------|-------|
| Part des étudiants FC de l'école | 0,02% |
| Moyenne UM | 5,84% |

Répartition par type de diplôme

| Diplôme | Nb étudiants |
|--|--------------|
| Diplôme ingénieur sous statut étudiant | 340 |
| Diplôme ingénieur sous statut apprenti | 57 |
| Diplôme ingénieur F. continue | 1 |
| Diplôme Master | 47 |
| Diplôme Doctorant | 44 |
| Nombre d'étudiants inscrits | 489 |

Répartition des étudiants de nationalités étrangères

Nombre d'étudiants de nationalités étrangères **54**

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Part des étudiants internationaux | 10,59% |
| Moyenne de l'UM | 15,84% |

Nombre de nationalités représentées **22**

| | |
|-----------------|----|
| Moyenne de l'UM | 51 |
|-----------------|----|

FICHE RESSOURCES HUMAINES

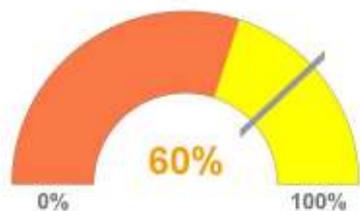
Date d'observation : 31/12/2020

ENSCM

Principaux éléments

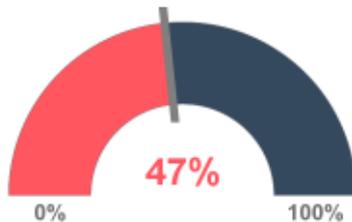
Nombre d'agents (personnes physiques) **139**
soit **134,96 ETP**

Graphique - Répartition titulaires / non titulaires (personnes physiques)



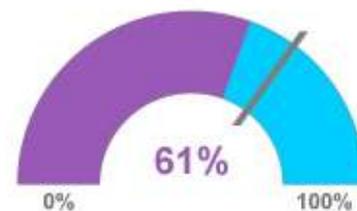
Agents titulaires (orange) / Agents non titulaires (yellow)
Moyenne des UFR, Écoles et Instituts de l'UM

Graphique - Répartition par sexe (personnes physiques)



Féminin (red) / Masculin (dark blue)
Moyenne des UFR, Écoles et Instituts de l'UM

Graphique - Répartition par statuts (personnes physiques)



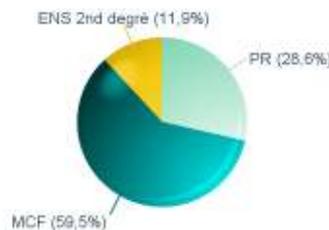
ENS (purple) / IATS (cyan)
Moyenne des UFR, Écoles et Instituts de l'UM

| | ENS-CH / ENS | | | IATS | | DOCT | | | TOTAL | | |
|----------------|--------------|-----------|-------|------|-------|------|-----------|-----|-------|-----------|--------|
| | PP | ETP Ens.* | ETP | PP | ETP | PP | ETP Ens.* | ETP | PP | ETP Ens.* | ETP |
| Titulaires | 42 | 19,99 | 41,90 | 41 | 40,39 | | | | 80 | 19,99 | 78,68 |
| Non titulaires | 15 | 0,50 | 14,50 | 13 | 13,00 | 28 | 0,70 | 28 | 63 | 3,70 | 59,00 |
| TOTAL | 57 | 20,49 | 56,40 | 54 | 53,38 | 28 | 0,70 | 28 | 143 | 23,10 | 137,68 |

* ETP Ens : ETP consacré à l'enseignement

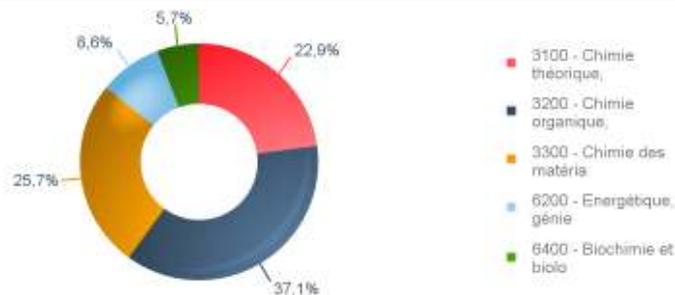
Répartition des enseignants-chercheurs et enseignants titulaires

| | Titulaires | PP | ETP | % féminin | Age moyen |
|---------------|------------|----|-------|-----------|-----------|
| PR | | 12 | 12,00 | 16% | 51 |
| MCF | | 25 | 25,00 | 40% | 45 |
| ENS 2nd degré | | 5 | 4,90 | 61% | 52 |
| TOTAL | | 42 | 41,90 | | |

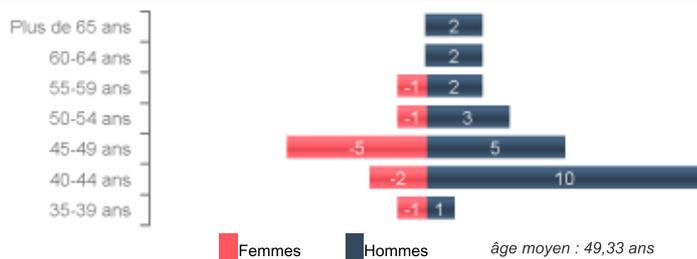


Calcul ETP : décompte des effectifs physiques pondérés de la quotité de temps de travail. Il s'agit de l'ETP part enseignement qui décompte dans son calcul le pourcentage d'affectation fonctionnelle lié à l'UFR / Ecole / Institut (ex. 50% pour les enseignants-chercheurs)

Graphique - Répartition par domaine d'activité (CNU/S spécialités)



Graphique - Pyramide des ages



Répartition des enseignants-chercheurs contractuels et doctorants

| | PP | ETP Ens.* | ETP | % fém | Age moy |
|---------------|----|-----------|-------|-------|---------|
| ATER | 1 | 0,50 | 1,00 | 0% | 31 |
| CHERCHEUR CDD | 13 | 0,00 | 13,00 | 53% | 32 |
| DOCTORANT | 28 | 0,70 | 28,00 | 50% | 24 |
| PAST | 1 | 0,50 | 0,50 | 0% | 65 |
| TOTAL | 43 | 1,70 | 42,50 | | |

FICHE RESSOURCES HUMAINES

Date d'observation : 31/12/2020

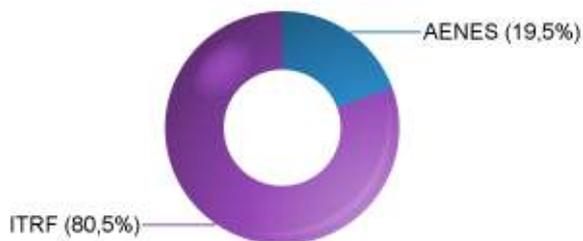
ENSCM

Répartition des personnels IATS titulaires et non titulaires

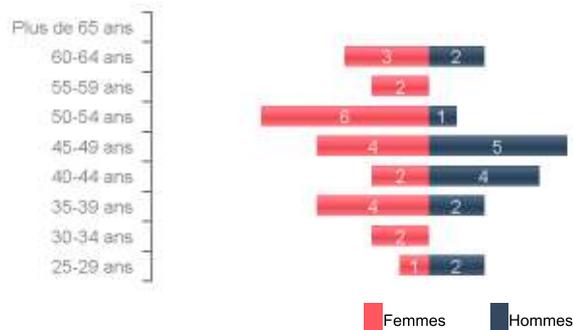
| Statut | | Catégorie A | | Catégorie B | | Catégorie C | | TOTAL | |
|-------------------|----------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|------|-------|-------|
| | | PP | ETP | PP | ETP | PP | ETP | PP | ETP |
| Titulaire | AENES | 5 | 5,00 | 1 | 1,00 | 2 | 1,40 | 8 | 8,00 |
| | ITRF | 18 | 18,00 | 11 | 11,00 | 4 | 3,90 | 33 | 32,00 |
| IAT titulaire | | 23 | 23,00 | 12 | 12,00 | 6 | 5,30 | 41 | 40,00 |
| Non titulaire | Apprenti | 1 | 1,00 | | | | | 1 | 1,00 |
| | IAT CDD | 4 | 4,00 | 1 | 1 | 6 | 6,00 | 11 | 11,00 |
| | IAT CDI | 1 | 1,00 | | | | | 1 | 1,00 |
| IAT non titulaire | | 6 | 6,00 | 1 | 1,00 | 6 | 6,00 | 13 | 13,00 |



Graphique - Répartition par filières (agents titulaires)



Graphique - Pyramide des âges



soit : 32 agents de la filière ITRF

| | |
|---|----|
| BAP B - Sciences chimiques et Sciences des matériaux | 6 |
| BAP C - Sciences de l'Ingénieur instrument. Scientif. | 2 |
| BAP E - Informatique, Statistiques et Calcul scientifique | 4 |
| BAP F - information, doc., cult., édition, com., tice | 1 |
| BAP G - Patrimoine immob.,Logist.,Restaurat.,Prévent. | 4 |
| BAP J - Gestion et Pilotage | 15 |

et 8 agents de la filière AENES

FICHE AFFECTATION RECHERCHE

Date d'observation : 31/12/2020

ENSCM

Principaux éléments

(population Enseignants-chercheurs, doctorants, ATER, CDD chercheur)

Nombre de PP avec affectation recherche **87**

Nombre d'ETP avec affectation recherche **65**

Nombre de PP IATS **7**

Enseignants-chercheurs, Doctorants

| Répartition des enseignants-chercheurs et doctorants par structure de recherche | PP | ETP |
|---|-----------|--------------|
| UMR5247 - IBMM | 17 | 14,00 |
| UMR5253 - ICGM | 41 | 30,00 |
| UMR5257 - ICSM | 3 | 4,00 |
| UMR5635 - I.E.M. | 18 | 15,00 |
| UMR_S 1051 - I.N.M. | 1 | 2,00 |
| TOTAL | 80 | 65,00 |

Calcul ETP : décompte des effectifs physiques pondérés de la quotité de temps de travail. Il s'agit de l'ETP "part recherche" qui décompte dans son calcul le pourcentage d'affectation fonctionnelle lié à une structure de recherche (ex. 50% pour les enseignants-chercheurs)

IATS

| Répartition des IATS par structure de recherche | PP | ETP |
|---|----------|-------------|
| UMR5247 - IBMM | 0 | 0,00 |
| UMR5253 - ICGM | 6 | 6,00 |
| UMR5257 - ICSM | 1 | 1,00 |
| UMR5635 - I.E.M. | 1 | 1,00 |
| UMR_S 1051 - I.N.M. | 0 | 0,00 |
| TOTAL | 7 | 7,00 |

Les IATS affectés dans une UMR sont 100% recherche

Publications

| Evolution du nombre de publications | |
|-------------------------------------|-----|
| 2014 | 648 |
| 2015 | 765 |
| 2016 | 738 |
| 2017 | 746 |
| 2018 | 740 |
| 2019 | 737 |
| 2020 | 811 |

Source : Repérage IPERU novembre 2021 sur la période 2014 à 2020

Brevets

| Evolution du nombre de brevets | |
|--------------------------------|----|
| 2009 | 7 |
| 2010 | 13 |
| 2011 | 13 |
| 2012 | 20 |
| 2013 | 23 |
| 2014 | 22 |
| 2015 | 28 |
| 2016 | 23 |
| 2017 | 18 |
| 2018 | 18 |
| 2019 | 26 |
| 2020 | 16 |

Source : Repérage IPERU novembre 2021 sur la période 2009 à 2020 - Par date de publication

FICHE MASSE SALARIALE

Exercice : 2020

ENSCM

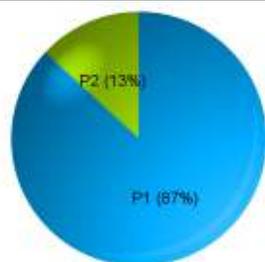
Masse salariale État - Principaux éléments

Montant de Masse Salariale 2020 **7,60 M€**

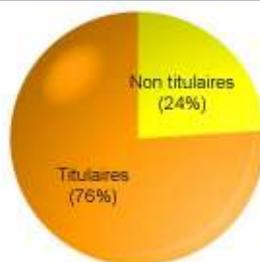
Montant 2019 **7,47 M€**

Évolution de la masse salariale 2019-2020 **+1,74%**

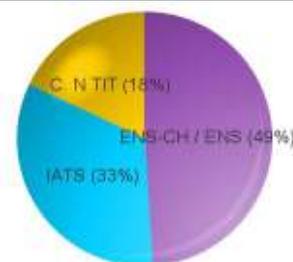
Graphique - Répartition par Plafond d'emploi



Graphique - Répartition titulaires / non titulaires



Graphique - Répartition enseignants-chercheurs, enseignants / IATS / Doct.



Éléments de rémunération

| Éléments de rémunération | 2020 | | 2019 | | évol |
|----------------------------|------------------|-------------|------------------|--|---------------|
| Rémunération | 4 454 209 | 52% | 4 593 350 | | +1,87% |
| Charges patronales | 3 481 158 | 40% | 3 476 623 | | +2,58 |
| Indemnités statutaires | 628 264 | 7% | 606 451 | | -0,87% |
| Indemnités non statutaires | 69 310 | 1% | 54 194 | | +21,80% |
| Prestations sociales | 17 796 | 1% | 49 022 | | +163,62% |
| TOTAL | 8 650 737 | 100% | 8 779 640 | | +2,41% |

Répartition par plafond de rémunération

| Plafond | 2020 | | 2019 | |
|--------------------|------------------|-----|------------------|-----|
| RESSOURCES ETAT | 7 601 181 | 87% | 7 472 706,84 | 85% |
| RESSOURCES PROPRES | 1 149 556 | 13% | 1 306 933 | 15% |
| TOTAL | 8 750 737 | | 8 779 640 | |

Evolution des effectifs rémunérés (en ETPT)

| Effectifs rémunérés (ETPT) | 2020 | 2019 |
|----------------------------|---------------|------------|
| EC titulaires | 35,33 | 35 |
| Enseignants titulaires | 4,9 | 5 |
| CDD chercheurs | 12,94 | 16 |
| IATS titulaires | 39,55 | 40 |
| IATS non titulaires | 13,23 | 13 |
| Doctorants | 26,16 | 28 |
| ATER | 2,33 | 5 |
| PAST | | 1 |
| TOTAL | 134,44 | 143 |

Calcul ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé

L'ETPT correspond au décompte des effectifs physiques pondérés de la quotité de temps de travail et de la durée de la période d'activité sur l'année civile. Il s'agit de l'ETPT part enseignement qui décompte dans son calcul le pourcentage d'affectation fonctionnelle lié à l'UFR / Ecole / Institut (ex. 50% pour les enseignants-chercheurs)

FICHE HEURES D'ENSEIGNEMENT

ENSCM

Synthèse : Potentiel en DN - Année universitaire 2020-2021

Potentiel

| | |
|----------------|-------|
| Potentiel brut | 9 585 |
| Décharges | 558 |
| Potentiel net | 9 027 |

Heures complémentaires DN (HeTD) par structure d'intervention - 2020-2021

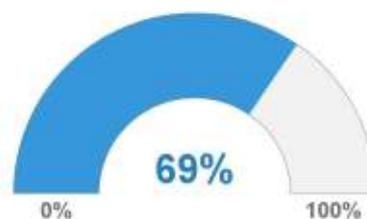
Synthèse du nombre d'heures complémentaires et montants payés par type d'intervenant (HeTD DN)

| Enseignants permanents | | Nb HC (HeTD) | Montant brut |
|----------------------------------|-----------|--------------|--------------|
| DN - HC payées | 2019-2020 | 2 574 | 106 607 € |
| | Reliquat | | |
| | TOTAL | 2 574 | 106 607 € |
| Vacataires d'enseignement | | | |
| DN - HC payées | 2019-2020 | 1 636 | 76 058 € |
| | Reliquat | | |
| | TOTAL | 1 636 | 76 058 € |
| <i>HC non payées</i> | | 66 | |
| TOTAL (Enseignants + vacataires) | | | |
| TOTAL HC (payées et non payées) | | 4 276 | 182 665 € |

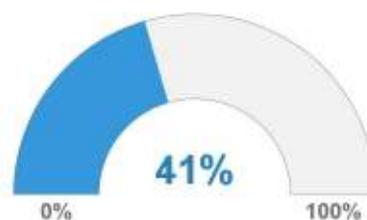
Répartition par type d'intervenants

| | Nb pers. phy. | Nb HC (HeTD) |
|---------------------------|---------------|--------------|
| Enseignants permanents | 35 | 2 574 |
| Vacataires d'enseignement | 79 | 1 836 |
| % intervenants extérieurs | 69% | 41% |

Part vacataires d'enseignement (en personnes physiques)



Part vacataires d'enseignement (en heures complémentaires)



Montant total chargé

Zoom vacataires d'enseignement

Vacataires d'enseignement - Part titulaires fonction publique





VOLET STRATÉGIE

Conformément aux nouveaux statuts de l'Université de Montpellier, annexés au décret n°2021-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts, l'Université de Montpellier intègre l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM), en tant qu'établissement-composante, conservant sa personnalité morale.

Dans le cadre de l'établissement public expérimental, l'ENSCM concourt aux missions de l'Université de Montpellier.

Conformément à l'article 29 des statuts, un contrat pluriannuel d'objectifs et d'engagements est conclu entre l'Université de Montpellier et l'ENSCM pour formaliser les conditions dans lesquelles l'école contribue à la stratégie de l'Université de Montpellier.

A l'instar des contrats d'objectifs et de moyens qui seront conclus avec l'ensemble des UFR, Ecoles et Instituts et qui découleront du contrat pluriannuel 2021-2026 signé avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ce contrat d'objectifs et d'engagements comporte un volet caractérisation et un volet stratégique.

L'élaboration et le déploiement de ce contrat d'objectifs et d'engagements résultent de la volonté partagée de réussir le déploiement de l'établissement public expérimental qui comprend en son sein l'ENSCM comme établissement-composante avec des objectifs communs :

- celui d'une université de recherche intensive, capable de répondre au double enjeu de l'ancrage territorial et de l'excellence qu'exige une visibilité internationale ;
- celui également, d'une université où le secteur de la chimie regroupé sous la marque Université de Montpellier occupera une place essentielle dans les domaines de la formation, de la recherche comme dans celui de l'innovation.

Cette volonté des deux établissements de s'engager dans cette démarche contractuelle permet également de formaliser les axes stratégiques suivants :

- accroître le potentiel scientifique ;
- promouvoir la marque "Université de Montpellier" à l'international ;
- proposer une offre de formation attractive, cohérente et enrichie, y compris aux interfaces avec les autres disciplines ;
- favoriser une meilleure visibilité nationale et internationale dans le domaine de la chimie et de ses interfaces ;
- contribuer au développement et à la promotion des formations d'ingénieurs à l'Université de Montpellier ;
- promouvoir la responsabilité sociale pour les usagers et les personnels.

Axe recherche et valorisation

En matière de structuration de la recherche, l'ENSCM s'appuie sur ses instances pour concourir à la politique scientifique de l'Université de Montpellier, notamment dans le domaine de la chimie. L'Université de Montpellier et l'ENSCM partagent le pilotage de la recherche dans le cadre du pôle de recherche « Chimie ». Ce pilotage a notamment pour objectif d'établir un dialogue de gestion annuel avec les structures de recherche. L'école est l'établissement de rattachement principal d'unités de recherche dont la liste figure en annexe du règlement intérieur de l'Université de Montpellier. Ce pôle recherche « Chimie » est composé des 4 UMR en chimie du site dont l'ENSCM est tutelle avec l'Université de Montpellier, le CNRS et le CEA pour l'une d'entre elle.

L'école délègue à l'Université de Montpellier le processus de contractualisation avec les organismes nationaux de recherche pour les structures qui lui sont rattachées.

L'ENSCM contribue au développement de la stratégie de l'Université de Montpellier, notamment en apposant la signature « Université de Montpellier » sur les publications scientifiques produites par ses enseignants-chercheurs, en mettant en avant la mention « Université de Montpellier » sur ses supports de communication.

L'ENSCM intègre le collège doctoral de l'UM et est actrice essentielle du pôle de recherche « Chimie » de l'Université de Montpellier. L'UM agrège les éléments de performance et de notoriété scientifique (prix, distinctions, succès aux appels à projets nationaux et internationaux) de l'école, pour les valoriser dans ces classements. L'Université de Montpellier contribue à la formalisation d'indicateurs et à la remontée de données permettant ainsi à l'école d'apparaître dans les classements nationaux la concernant. Les classements internationaux sont en revanche renseignés uniquement par l'Université de Montpellier.

La poursuite de la structuration de la formation doctorale constitue une priorité pour développer notamment la valorisation du diplôme de doctorat et l'insertion professionnelle des docteurs en s'appuyant tout particulièrement sur les actions destinées à faire connaître les compétences acquises dans les domaines transversaux et l'internationalisation. Dans le cadre de l'établissement public expérimental, l'école graduée permettra de mieux structurer l'articulation entre le niveau master et le niveau doctorat en promouvant l'interdisciplinarité notamment pour les parcours recherche. L'ENSCM s'intégrera pleinement au sein des actions portées par l'école graduée.

En matière de simplification de la gestion des activités de recherche et afin de mieux accompagner l'excellence de la recherche, il est indispensable de fluidifier les relations entre l'Université de Montpellier et l'ENSCM. L'homogénéisation des procédures grâce à des échanges réguliers, le partage des données, d'indicateurs de caractérisation et de suivi ou encore le développement d'outils communs seront privilégiés, pour faciliter le fonctionnement des structures de recherche, des plateformes technologiques et des projets de recherche.

Cet objectif ambitieux passe par le renouvellement du schéma du système d'information recherche et la prise en compte du nouvel établissement-composante au sein de ce projet.

Parallèlement, l'ENSCM contribuera à un modèle économique innovant et indispensable à la gestion, au suivi et au pilotage des UMR et des relations partenariales. Ce modèle économique doit garantir une vision consolidée des moyens, solution indispensable pour permettre d'adopter des stratégies scientifiques pluriannuelles cohérentes avec les objectifs des tutelles et exploitant les complémentarités respectives des membres fondateurs. Une convention tripartite CNRS/UM/ENSCM conclue en octobre 2020 a par exemple définitivement fixé le modèle économique de la gestion immobilière du bâtiment Balard (IBMM, ICGM).

En matière de promotion des pratiques de recherche transparentes et responsables, l'ENSCM s'inscrit dans cette trajectoire en utilisant les dispositifs novateurs créés par l'Université de Montpellier. Ainsi, la vice-présidence déléguée à l'éthique et à la déontologie de l'UM représente également l'école auprès du MESRI. Les actions de formation et de sensibilisation à l'intégrité scientifique seront proposées au personnel de l'école. De même, l'ENSCM intégrera le comité d'éthique de la recherche de l'Université de Montpellier. Elle systématisera les mentions indiquant que les activités de recherche (mémoire de doctorat et HDR, appels à projets internes...) à l'Université de Montpellier sont respectueuses des règles d'éthique et de déontologie. L'évaluation des appels à projets internes sera encadrée par une déclaration de non-conflit d'intérêt. Enfin, l'ENSCM s'associera à la politique volontariste de l'Université de Montpellier en matière de science ouverte et de données de la recherche. En effet, un plan science ouverte a été adopté à l'Université en 2019 et les actions de ce plan continueront d'être déployées.

De même, la politique en faveur de la parité femmes-hommes sera renforcée dans toutes les activités de management de la recherche, de sélection des projets et de promotion des résultats scientifiques. L'ENSCM participera à cet objectif notamment dans le cadre de sa mission égalité femme-homme.

En matière d'interdisciplinarité et à l'instar de l'Université de Montpellier, l'ENSCM s'attachera à promouvoir la recherche translationnelle aux interfaces avec la biologie et la santé, la physique, l'écologie et l'agronomie allant des biomolécules aux matériaux et à la chimie appliquée au cycle du combustible nucléaire, en passant par le génie des procédés. Ces recherches se développeront en partenariat avec les autres pôles de l'établissement public expérimental, autour du triptyque « nourrir, soigner, protéger » de MUSE. En effet, les grands enjeux sociétaux sont par essence transdisciplinaires et leurs problématiques nécessitent la conjonction de plusieurs disciplines. Dans ce contexte, l'ENSCM entend promouvoir les partenariats avec les pôles du site, conditions nécessaires à un partenariat pérenne.

En matière d'innovation et de partenariats, l'Université de Montpellier mise sur une structuration politique et administrative de la valorisation et des partenariats afin de couvrir l'ensemble des processus associés. Dans le cadre de la transformation de l'Université et du déploiement de l'établissement public expérimental, l'Université jouera un rôle pivot auprès de l'ensemble de ses partenaires en matière d'innovation. Pour cela, une organisation avec les

services de valorisation des partenaires du site sera mise en place. Elle comprendra notamment le déploiement d'outils opérationnels dédiés, dans un objectif de mutualisation des pratiques. A cet effet, une charte a été conclue entre les 15 partenaires (dont l'ENSCM) précisant les modalités de partenariats et d'harmonisation des outils et des pratiques afin notamment de bénéficier d'une même méthode d'incubation des *start up*. La tenue régulière de séminaires collectifs sur ces thématiques participera à cet objectif d'animation. La valorisation de la recherche et la culture de l'innovation figurent comme point stratégique de l'ENSCM qui dispose d'expériences reconnues dans le domaine de la recherche partenariale (notamment au travers des actions de l'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat qu'elle porte). L'enjeu principal vise à maintenir un partenariat pérenne et actif avec le secteur privé pour former des cadres créatifs et développer des recherches transférables qui permettront de développer les innovations de rupture de demain. Grâce au regroupement des structures de formation et de recherche sur le nouveau campus chimie, la politique de l'ENSCM sera au cœur de l'animation d'une véritable infrastructure de recherche et d'innovation (R&I) qui puisse bénéficier des soutiens provenant des orientations stratégiques nationales (Programmes d'investissement d'avenir, LabCom, CPER) et européennes. L'ENSCM souhaite que l'Institut Carnot soit l'outil de structuration en matière de partenariat économique et de transfert et valorisation de la chimie et de ses interfaces en symbiose avec la SATT AxLR qui intègre désormais l'incubateur. Pour ce faire, l'ENSCM s'adossera à la direction de l'innovation et des partenariats de l'Université de Montpellier et garantira ainsi la cohérence globale des partenariats. De même, l'ENSCM poursuivra ses actions de partenariat avec les start-ups pour l'innovation en promouvant le lien étudiants-chercheurs-entreprises notamment au travers du dispositif MUSE « *Companies on Campus* ».

Axe formation, vie étudiante et responsabilité sociale

En matière de structuration de la formation, et dans le cadre de l'établissement public expérimental, 8 collegiums sont créés. Ces derniers ne remettent pas en cause les prérogatives des UFR, Écoles et Instituts, composantes qui sont connues et font la renommée de l'établissement. Les collegiums ont pour missions essentielles de faciliter les synergies entre les structures, de renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation globale de l'Université et de ses partenaires. Dans ce cadre, l'ENSCM participera notamment au collegium « ingénierie ».

Dans ce domaine de la formation, l'école participera à la définition de l'offre de formation de l'Université de Montpellier notamment dans le champ dédié à la chimie. Le Directeur de l'ENSCM signera conjointement avec le Président de l'Université de Montpellier le diplôme d'ingénieur de l'école. Parallèlement, l'ENSCM transfèrera à l'Université de Montpellier la délivrance des diplômes de master et de doctorat et de l'habilitation à diriger des recherches. Il en est de même du titre de docteur honoris causa. L'ENSCM est, quant à elle, accréditée pour délivrer les diplômes d'ingénieur (sous statut étudiant, sous statut apprenti, en formation

continue et par validation des acquis de l'expérience) et ses diplômes d'établissement. Elle organise et dispense les formations afférentes, détermine les modalités d'accès des étudiants à ses formations et assure le suivi et la validation des enseignements.

En matière de cohérence entre les stratégies de formation de l'Université de Montpellier et de l'ENSCM, l'offre de formation sera appréhendée avec le souci permanent de promouvoir l'adéquation entre la formation proposée et les possibilités d'insertion professionnelle. Dans ce contexte, la démarche compétences déjà en place à l'ENSCM sera rationalisée et poursuivie avec pour objectif une finalisation avant le prochain audit de la CTI et la prochaine accréditation du diplôme d'ingénieur.

La politique de formation de l'Université de Montpellier et de l'ENSCM se déploiera avec de forts liens stratégiques dans l'objectif de former des étudiants, des ingénieurs de haut niveau et des docteurs pour l'entreprise adaptés à la demande sociétale et économique.

Les évolutions pédagogiques de l'ENSCM en cohérence avec la stratégie de formation de l'Université de Montpellier, viseront à développer le goût de l'innovation et de la créativité, à initier à la recherche, à renforcer la culture de l'entrepreneuriat, à favoriser l'apprentissage par la résolution de problèmes, à personnaliser les parcours et à consolider l'internationalisation de la formation.

Une attention particulière sera portée aux cursus d'excellence qui permettront d'accompagner les étudiants à fort potentiel vers le doctorat et les métiers de la recherche. Pour exemple, le projet « Université de Montpellier Graduate School », lauréat de l'appel à projet SFRI, permettra de mieux adosser certaines formations de master à la recherche, de renforcer l'articulation master-doctorat et de favoriser l'interdisciplinarité. Une telle démarche a été initiée à l'ENSCM avec la mise en place en septembre 2021 du parcours recherche ingénieur (PRI) correspondant à une formation par la recherche en dernière année d'ingénieur dans le cadre d'un appel à projet Take Off MUSE avec Polytech'Montpellier et Montpellier Supagro. L'objectif sera de coordonner le PRI avec le projet SFRI. Tout comme la création du master CHARM EU auquel l'ENSCM pourra participer, ce projet vise aussi à renforcer l'attractivité des formations pour les étudiants internationaux.

En matière de diversification de la formation, l'Université de Montpellier et l'ENSCM entendent profiter pleinement des dispositions de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 pour proposer des dispositifs de formation adaptés tout au long de la vie en termes de formation continue et d'apprentissage avec la volonté de répondre aux attentes des étudiants, des stagiaires de formation continue et du monde socio-économique. À cet effet, l'Université et l'ENSCM se fixent comme cap de proposer des formations courtes, ciblées, pouvant se tenir en distanciel et adaptées aux besoins du secteur privé et public. Une partie de l'offre de formation sera inscrite au compte personnel de formation en favorisant progressivement l'approche par blocs de compétences.

Afin de parvenir à ces objectifs, l'ENSCM transfèrera la gestion de ses activités de formation continue qualifiante afin de bénéficier de l'expérience et du réseau de l'Université de

Montpellier. Dans ce cadre, l'ENSCM travaillera à l'intégration de ses activités de formation continue qualifiante au catalogue du service commun de formation continue de l'Université de Montpellier et au transfert de la gestion administrative et financière sur cette thématique.

En matière de transformation pédagogique et d'innovation numérique, l'hybridation des parcours de formation, amplifiée suite à la crise COVID-19, sera renforcée afin de diversifier les modalités d'enseignement proposées. L'enseignement à distance sera développé en vue de proposer une offre de formation plus flexible et adaptable pour répondre aux besoins et contraintes de différents publics. L'effort sur le numérique au service de la pédagogie sera poursuivi dans les enseignements en présence et à distance, avec un accent déployé sur la transformation des examens et l'évaluation des connaissances et des compétences.

Dans le cadre de l'établissement public expérimental, le centre de soutien aux innovations pédagogiques de MUSE se transformera en service commun de soutien à l'innovation pédagogique. Il a pour objectif d'accompagner la transformation pédagogique et contribuera à la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs en proposant aux UFR, Ecoles et Instituts une expertise sur les approches pédagogiques innovantes. L'ENSCM s'intégrera pleinement au sein de ce dispositif en utilisant ces services. De même, le projet Agil'hybrid, financé par le plan de relance de l'Etat et porté par l'Université de Montpellier, associe l'ENSCM pour hybrider de manière pertinente des unités d'enseignement afin de renouveler ses approches pédagogiques en s'adaptant aux rythmes individuels d'apprentissages de ses élèves.

En matière de vie étudiante, l'objectif affiché est de renforcer le sentiment d'appartenance et de créer les conditions d'un parfait épanouissement. A l'ENSCM, le sentiment d'appartenance est très fort et la vie étudiante a toujours été très riche via les activités mises en place par le bureau des élèves. MUSE a permis de tonifier la vie étudiante qui s'est ouverte à plusieurs communautés d'étudiants. L'appui financier que constitue la CVEC permet de donner une nouvelle ampleur aux projets. Afin de structurer, d'harmoniser et de développer les travaux menés par l'établissement en matière de vie étudiante et de définir les orientations pour les cinq années à venir, un schéma directeur de la vie étudiante de l'Université de Montpellier est en cours d'élaboration par les étudiants. L'objectif de ce schéma consiste à améliorer les conditions d'études, à dynamiser la vie de campus et l'engagement des étudiants et à simplifier leurs démarches au sein de l'établissement. Dans ce cadre, l'ENSCM bénéficiera des actions développées par ce schéma directeur. Elle produira un schéma dédié à ses étudiants alignés sur ces trajectoires communes. A ce titre, les usagers de l'école auront accès, dans les mêmes conditions que les usagers de l'Université de Montpellier, aux activités culturelles, aux actions de médecine préventive et de promotion de la santé, aux installations et activités sportives ainsi qu'aux services de documentation. Les objectifs de l'Université de Montpellier pour favoriser le développement des activités sportives, la promotion de la santé et de la solidarité et le déploiement d'une offre culturelle attractive, diversifiée et exigeante sont en effet, partagés avec l'ENSCM.

En matière de responsabilité sociale, l'Université de Montpellier et l'ENSCM sont déterminés à mener des actions d'envergure. L'école s'investit ainsi dès 2021 dans le déploiement d'une démarche ambitieuse d'intégration des engagements RSO notamment dans le management de son organisation. Cet engagement fort et partagé entre les deux établissements permet en effet d'affirmer nos valeurs communes, de créer du lien entre les membres de notre communauté (étudiants et personnels) ainsi que de partager nos connaissances avec toutes nos parties prenantes. Cet axe, même s'il est présent et irrigue l'ensemble des actions conduites par les établissements, sera étendu principalement selon trois directions : la responsabilité de l'établissement en terme de développement durable, sa responsabilité sociale vis-à-vis des agents et des étudiants et sa responsabilité dans ses interactions avec la société par la promotion d'actions de culture scientifique.

Dans le cadre de l'établissement public expérimental, les personnels et les usagers de l'établissement-composante auront accès, dans les mêmes conditions que les personnels et étudiants de l'Université de Montpellier, à l'ensemble des équipements et des services de l'Université et pourront s'intégrer dans les nombreuses actions conduites.

Axe vie institutionnelle et modernisation administrative

En matière de vie institutionnelle, de nombreuses dispositions relatives aux relations entre l'Université de Montpellier et son établissement-composante sont prévues dans les statuts.

Les compétences propres de l'ENSCM s'exercent dans le respect de la stratégie de l'Université de Montpellier, notamment en matière de pilotage, de gestion des ressources humaines et de gestion financière et comptable.

Conformément aux statuts de l'EPE, l'ENSCM conserve sa personnalité morale et juridique. Elle transfère certaines de ses compétences à l'Université de Montpellier, en délègue l'exercice d'autres et en exerce conjointement avec l'Université.

L'ENSCM conserve ses instances délibératives et de concertation. Les délibérations de ses instances sont transmises au Président de l'Université de Montpellier.

Le Président de l'Université de Montpellier, ou le représentant qu'il désigne, est par ailleurs invité permanent du conseil d'administration de l'ENSCM. Le Directeur de l'école est, quant à lui, invité permanent au conseil d'administration, au conseil académique, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Montpellier. Il participe au conseil des directeurs des UFR, Ecoles et Instituts et de l'établissement-composante, à l'assemblée des directeurs des structures de recherche, au comité de gouvernance et au comité des investissements stratégiques et structurants.

Le conseil d'administration de l'Université de Montpellier approuve le budget initial et les autres documents, actes et délibérations budgétaires de l'ENSCM, après leur adoption par le conseil d'administration de l'école. Le conseil d'administration de l'Université de Montpellier approuve également les campagnes d'emplois de l'école.

Dans le domaine budgétaire, l'école élabore son budget initial conformément à la lettre de cadrage budgétaire de l'Université de Montpellier et de son contrat d'objectifs et d'engagements conclu avec l'Université de Montpellier et ce, à l'issue du dialogue de gestion. Le conseil d'administration de l'école adopte son budget initial qui est transmis pour approbation au conseil d'administration de l'Université de Montpellier. Si le conseil d'administration de l'Université de Montpellier n'approuve pas le budget initial, la procédure de règlement des divergences prévue à l'article 31 des statuts est engagée. Tous les budgets rectificatifs sont soumis à la même procédure.

Le conseil d'administration de l'Université de Montpellier approuve également le compte financier de l'école.

Dans ce domaine financier, l'école continue de percevoir sa subvention pour charges de service public. Elle perçoit les droits d'inscription des étudiants dans le cadre de ses formations d'ingénieur, détermine et perçoit les droits d'inscription des diplômés d'établissement. Au titre de sa contribution au projet stratégique de l'Université de Montpellier, elle peut bénéficier de financements de l'Université de Montpellier, à la suite du dialogue de gestion annuel conduit avec le Président. Enfin, elle perçoit les ressources propres issues de ses activités. Dans le domaine des ressources humaines, l'école recrute, affecte et assure la gestion et la promotion de ses enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés et des personnels administratifs et techniques. Elle conserve son plafond d'emplois et adopte ses campagnes d'emplois, par ailleurs approuvées par le conseil d'administration de l'Université de Montpellier.

En matière de pilotage, d'amélioration continue et d'administration, les travaux relatifs à la démarche qualité entre les deux établissements (audits croisés, guide de bonnes pratiques, réflexion sur un outil commun) seront poursuivis et développés dans un objectif notamment de certification ISO 9001 des processus. A ce titre, les participations croisées dans les processus qualité seront encouragées.

De même, l'ENSCM intégrera le réseau pilotage de l'Université de Montpellier « Amphi » afin de pouvoir consolider, fiabiliser et partager les données d'activités et les indicateurs de performance.

L'école participe par ailleurs à l'élaboration du volet spécifique du contrat pluriannuel d'établissement concernant l'Université de Montpellier ainsi qu'au dispositif national « dialogue stratégique et de gestion » de l'Université de Montpellier.

Parallèlement, des réseaux de responsables des fonctions support et soutien (gestion des ressources humaines, affaires financières, relations internationales, scolarité, informatique, valorisation...) seront développés et appréhendés comme des lieux d'échanges d'information et de bonnes pratiques entre services administratifs. Une attention particulière sera apportée à l'harmonisation des systèmes d'information afin de converger vers des outils de gestion et de pilotage communs. De même, concernant la politique d'achat, l'ENSCM appréciera systématiquement, à l'occasion de l'arrivée à échéance de leurs marchés, l'opportunité de

constituer un groupement de commande, en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

En matière de politique documentaire, les liens de travail et de collaboration entre l'Université de Montpellier et l'ENSCM, anciens et formalisés, se développeront.

Un rapprochement des outils documentaires sera envisagé dans la mesure où les deux établissements adhèrent au marché SGBM et utilisent le même outil de gestion interne ALMA. Un travail sur la mise en commun du catalogue public PRIMO sera entrepris.

L'Université de Montpellier intégrera les personnels de l'ENSCM travaillant au sein de la bibliothèque dans les effectifs pouvant accéder aux formations métiers dans le cadre des conventions de partenariats Université / organismes de formation des bibliothèques. Concernant l'accès aux bibliothèques universitaires, les usagers et les personnels de l'ENSCM continueront à disposer des services proposés par l'Université de Montpellier (prêts et retours, accès aux BU et salles de travail en groupe, demandes de formations, accès à l'ensemble des ressources documentaires électroniques...). Une stratégie documentaire concertée, notamment concernant les abonnements, sera définie. Enfin, le service commun de documentation de l'Université de Montpellier interviendra en appui des services de l'ENSCM pour les activités de recherche, notamment à travers les formations aux outils bibliométriques et au suivi des marchés et dispositifs nationaux (Elsevier, APC,...).



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

